



Fiche d'information Protection des troupeaux Suisse (2020)

Situation actuelle de la détention de petits ruminants en Suisse

Effectif de moutons: env. 350'000, dont environ 180'000 sont estivés.

Effectif de chèvres: env. 85'000, dont environ 28'000 sont estivées.

Production: 90% viande, 10 % transformation du lait

Production de niche, spécialités.

Races principales de moutons: Blanc des Alpes, Oxford, Brun noir du pays.

Races principales de chèvres: La chèvre Gessenay (Saanen), la chèvre du Toggenbourg,

la chèvre chamoisée.

Mode de détention: Mode de détention extensif, avant tout dans les régions

de montagnes et sur les coteaux. En grande partie

comme activité accessoire..

Présence de lynx, de loup, de chacal doré et d'ours en Suisse

Effectif de lynx (2017): 228 (+/- 10) lynx indépendants (adultes et subadultes),

avant tout dans les Préalpes/Alpes (168) et dans l'arc ju-

rassien (60). Les effectifs sont stables.

Distribution du loup (2017): Actuellement 60-80 animaux provenant de la lignée gé-

nétique italienne sont présent en Suisse, principalement dans les cantons alpins et préalpins. Actuellement il y a 8 meutes (GR : 4, VS :2, TI :1, VD :1) et des loups solitaires en Suisse. De nouveaux individus arrivent en Suisse

chaque année depuis la France et l'Italie.

Immigration des ours: Des intrusions irrégulières d'ours provenant des popula-

tions italiennes ont lieu en Suisse, particulièrement dans le canton des Grisons et dans celui du Tessin. De plus, un ours a migré en 2016 jusque dans le Nord des Alpes pour la première fois depuis son retour en Suisse, il se déplaçait entre la Suisse-centrale et le canton de Berne. En 2019, cet individu est retourné en Italie. Chaque année 1 à 3 in-

dividus sont temporairement présent Suisse.

Chacal doré: Depuis 2011 quelques indices de présence sporadique de

chacal doré ont été attestés en Suisse.

Dégâts envers de animaux de rente: Chaque année, en moyenne 400 animaux de rente sont

tués par des loups et quelques autres par des lynx ou des ours. En 2017 un chacal doré a causé un premier dégâts. Les victimes sont avant tout des moutons et des chèvres,

rarement des bovins.

Le programme fédéral "Protection des troupeaux Suisse"

Mandant: Office fédéral de l'environnement (OFEV)

Mandataire: AGRIDEA, association suisse pour le développement de l'agriculture

et de l'espace rural.

Organisation: "Protection des troupeaux Suisse" se compose d'un service natio-

nal chargé de la protection des troupeaux ainsi que d'un service na-

tional chargé des chiens de protection des troupeaux.

Bases légales : Loi sur la chasse, ordonnance sur la chasse ainsi que l'aide à

l'exécution sur l'organisation et l'encouragement de la protection des troupeaux et sur l'élevage, l'éducation et l'emploi des chiens de

protection des troupeaux officiels

Autres ordonnances

importantes:

Ordonnance sur la protection des animaux Ordonnance sur les paiements directs

Budget annuel 2016: Fr. 2,795 Mio

Thème central du programme:Coordination et conseil aux cantons concernant la protection des troupeaux ; conseils et accompagnement des détenteurs d'animaux

troupeaux ; conseils et accompagnement des détenteurs d'animaux et des responsables d'alpage concernant les chiens de protection des troupeaux (CPT) ; coordination de l'offre et de la demande en CPT ; suivi de la population de CPT ; payement des contributions aux détenteurs de CPT; soutien immédiat grâce à l'engagement de civilistes; développement des mesures de protection des troupeaux

et améliorations de tout ce qui touche à l'utilisation de CPT.

Défis actuels : Le potentiel de conflits entre le tourisme et les chiens de protection

des troupeaux ; les nombreuses structures d'alpage qui ne sont optimales pour la mise en place d'une protection des troupeaux ; la protection des surfaces agricoles utiles ; le manque de bergers expérimentés ; l'optimisation de l'élevage et de la formation des chiens de protection des troupeaux ; le nombre élevé d'exploitation

de petite taille gérée à temps partiel.

Pour plus d'information : www.protectiondestroupeaux.ch (de/fr/it)

Les mesures de protection des troupeaux et leur mise en place

Mesures de protection: Dans les régions d'estivage, l'utilisation de chiens de protection

des troupeaux arrive au premier plan. Les deux races de chiens qui sont utilisés sont : Le Montagne des Pyrénées et le berger de Maremme et Abruzzes. Sur les surfaces agricoles utiles, des clôtures électriques peuvent être utilisés comme mesure de

protection.

Conditions cadres nécessaires: Pour protéger un troupeau d'animaux de rente avec des

chiens, le troupeau doit être aussi compact et homogène que possible. Ceci peut-être obtenu en particulier à l'aide de pâturages tournants ou grâce à un gardiennage permanent par un berger. Souvent des adaptations du mode de gestion de l'exploitation ou de la composition du troupeau sont inévitables. La motivation et l'engagement du côté du détenteur d'animaux de rente et/ou de l'exploitant d'alpage sont indispensables pour mettre en place, avec succès, des mesures de

protection.

Nombre d'alpage à moutons en Suisse en 2019:

200 alpages avec un gardiennage permanent 200 alpages avec un système de pâturage tournant 350 alpages exploités comme autres pâturages

Nombre d'alpages protégés en 2019: 96, dont plus de la moitié avec un gardiennage permanent par un berger

Nombre de chiens de protection des troupeaux en 2019:

Environ 300 CPT en activité (dont 90% utilisés sur des alpages durant l'été et les autres sur des SAU durant toute l'année); et 100 chez les éleveurs de CPT (formation, reproduction, rééducation, réserve,...)

Nombre d'animaux protégés en 2019:

Environ 43 000 moutons, 1100 chèvres et 600 bovins sont protégés par des chiens de protection des troupeaux en Suisse.